

2006-2007

Comptes vérifiés de la **FAO**



Comptes vérifiés de la **FAO** 2006-2007

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2008

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chief

Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de l'information

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique:

copyright@fao.org

ÉTATS FINANCIERS 2006-07

Table des matières

	Page
<u>PARTIE A</u>	
Opinion du Commissaire aux comptes	1
Certification des états financiers	2
État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds	3
État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds	4
État III: Situation de trésorerie	5
État IV: Ouverture de crédits au titre du Programme ordinaire	6
Notes relatives aux États financiers	8
Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2007	28
Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07	30
Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05	35

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2009/5 B

ÉTATS FINANCIERS 2006-07

Opinion du Commissaire aux comptes

J'ai vérifié les états financiers numérotés de I à IV présentés ci-après, le Tableau 1, les Annexes I et II et les notes numérotées 1 à 27 accompagnant les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2007. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ma tâche consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification.

J'ai mené la vérification conformément aux normes communes de vérification des comptes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, je suis tenu de préparer et d'effectuer la vérification de manière à obtenir l'assurance suffisante que les états financiers de l'Organisation sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage et dans toute la mesure jugée nécessaire, des pièces justificatives fournies des montants et renseignements figurant dans les états financiers. La vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables utilisés et de la présentation générale des états financiers. J'estime que ma vérification constitue une base raisonnable pour exprimer mon opinion.

À la suite de cette vérification, j'estime que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2007 les résultats des opérations et la situation de trésorerie pendant cette période, qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables de l'Organisation, énoncés dans la note 2 des états financiers, et qu'ils ont été appliqués d'une manière comparable à celle de l'exercice précédent.

Sur la base des sondages effectués, j'estime que les transactions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été faites, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions du Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'Article 12.9 du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport in extenso sur ma vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**Vinod Rai****Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde****Commissaire aux comptes****10 septembre 2008**

Certification des états financiers

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:



Manoj Juneja

Sous-Directeur général

Département des ressources humaines, financières et matérielles

Approuvé:



Jacques Diouf

Directeur général

Août 2008

État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

(en milliers d'USD)

Notes	Fonds		Total		
	général et annexes	fiduciaires et PNUD	2006-07	2004-05	
RECETTES					
Contributions des États Membres	3	793 755	-	793 755	793 309
Contributions volontaires	4	58 754	835 521	894 275	659 043
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	5	1 330	13 500	14 830	17 255
Activités financées conjointement	6	32 348	-	32 348	26 671
Recettes accessoires	7	23 651	36 333	59 984	21 770
Revenus des placements - long terme	11	42 650	-	42 650	36 643
Fonds spécial des produits d'information		1 062	-	1 062	1 440
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces		1 745	-	1 745	1 796
Autres recettes diverses nettes		14 345	-	14 345	13 109
Gains/(pertes) liées aux différences de change	23	19 411	-	19 411	(14 762)
TOTAL DES RECETTES		989 051	885 354	1 874 405	1 556 274
DÉPENSES					
Programme ordinaire	8	925 575	-	925 575	908 294
Projets	8	-	849 021	849 021	634 812
TOTAL DES DÉPENSES		925 575	849 021	1 774 596	1 543 106
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		63 476	36 333	99 809	13 168
Amortissement des obligations relatives au personnel	9	(45 445)	-	(45 445)	(32 963)
Programmes relatifs au personnel	11	(42 650)	-	(42 650)	(36 643)
Provision pour contributions à recevoir et autres avoirs		(4 442)	-	(4 442)	(72 036)
Provision pour placements		-	308	308	77
Revenu différé	18	(33 039)	-	(33 039)	26 468
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	19	-	-	-	31 270
Diminution nette du compte des dépenses d'équipement	24	6 889	-	6 889	
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(55 211)	36 641	(18 570)	(70 659)
Transfert des intérêts sur les comptes des donateurs	15	-	(36 333)	(36 333)	(14 319)
Transferts des/(aux) réserves					
Fonds de roulement	22	(25 197)	-	(25 197)	25 197
Compte de réserve spécial	23	(23 327)	-	(23 327)	25 079
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment		(124 832)	(308)	(125 140)	(90 438)
Modification des conventions comptables concernant:					
Provision pour obligations liées au personnel	20, 21	(397 671)	-	(397 671)	-
Provision pour retards de contributions	10, 20	160 956	-	160 956	-
Solde des fonds recalculés en début d'exercice		(361 547)	(308)	(361 855)	(90,438)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		(465 282)	-	(465 282)	(125 140)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante

État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds

Au 31 décembre 2007

(en milliers d'USD)

Notes	Fonds		Total		
	général et annexes	fiduciaires et PNUD	2006-07	2004-05	
AVOIRS					
Dépôts à vue et à terme		36 198	201 614	237 812	110 860
Placements – court terme	11	-	450 022	450 022	368 368
Contributions à recevoir	12	122 294	18 208	140 502	192 858
À déduire: Provision pour retards de contributions	10	(15 115)	-	(15 115)	(179 043)
Sommes à recevoir	13	45 824	-	45 824	48 607
Placements – long terme	11	299 654	-	299 654	208 746
TOTAL DES AVOIRS		488 855	669 844	1 158 699	750 396
ENGAGEMENTS					
Emprunts bancaires	14	-	-	-	71 000
Contributions reçues à l’avance	15	62	564 830	564 892	384 362
Engagements non réglés	16	41 936	81 938	123 874	102 571
Sommes à payer	17	38 192	-	38 192	20 948
Revenu différé	18	68 595	-	68 595	35 556
Plans relatifs au personnel	21	719 147	-	719 147	239 566
TOTAL DES ENGAGEMENTS		867 932	646 768	1 514 700	854 003
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Fonds de roulement	22	25 654	-	25 654	-
Compte de réserve spécial	23	25 623	-	25 623	-
Compte des dépenses d’équipement	24	3 223	-	3 223	10 112
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	25	-	25 249	25 249	11 421
Gains/(pertes) latents sur placements	11,20	31 705	(2 173)	29 532	-
Solde des fonds en fin d’exercice		(465 282)	-	(465 282)	(125 140)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		(379 077)	23 076	(356 001)	(103 607)
TOTAL DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		488 855	669 844	1 158 699	750 396

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État III: Situation de trésorerie

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(en milliers d'USD)

	2006-07	2004-05
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit net des recettes par rapport aux dépenses (État I – Fonds général et annexes)	(55 211)	(84 975)
Ajustement pour:		
Provision pour placements	308	(80)
	(54 903)	(85 055)
(Augmentation)/Diminution – contributions à recevoir	52 356	(74 470)
Augmentation/(Diminution) de la provision pour contributions, hors impact des nouvelles conventions comptables adoptées en 2006-07	(2 972)	69 979
(Augmentation)/Diminution – sommes à recevoir	2 783	(4 520)
Augmentation – contributions reçues à l'avance	180 530	32 112
Augmentation – engagements non réglés	21 303	15 170
Augmentation/(Diminution) – revenu différé	33 039	(26 468)
Augmentation/(Diminution) – sommes à payer	17 244	(4 747)
Augmentation – plans relatifs au personnel, hors impact des nouvelles conventions comptables adoptées en 2006-07	81 910	57 384
(Diminution) – répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	-	(41 382)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	331 290	(61 997)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
(Augmentation) des placements – court terme, hors gains/(pertes) latents	(83 827)	(76 595)
(Augmentation) des placements – long terme, hors gains/(pertes) latents	(59 203)	(48 135)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	(143 030)	(124 730)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du Fonds de roulement, hors virements du Fonds général	457	14
Augmentation du Compte de réserve spécial, hors virements du Fonds général	2 296	2 058
Augmentation des activités relevant du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	13 828	11 421
Augmentation/(Diminution) – Compte des dépenses d'équipement	(6 889)	10 112
Augmentation/(Diminution) des prêts	(71 000)	71 000
RENTRÉES (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(61 308)	94 605
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS	126 952	(92 122)
LIQUIDITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	110 860	202 982
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	237 812	110 860

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'USD)

Chapitre	Budget net ¹	Revenu différé et réserves du précédent exercice biennal ²	Autres recettes effectives ³	Virements ⁴	Revenu différé à l'exercice biennal suivant ⁵	Budget révisé	Dépenses sur la base du budget ajusté ⁶	Variation des taux de change ⁷	Dépenses liées au taux budgétaire ⁸	Budget par rapport à la variation effective ⁹
1 Gouvernance de l'Organisation	18 100	-	572	1 700	-	20 372	21 431	(1 059)	20 372	-
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	209 600	-	12 137	(3 300)	-	218 437	229 064	(10 656)	218 408	29
3 Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	189 100	-	39 479	1 600	-	230 179	241 978	(11 843)	230 135	44
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	212 700	36 415	28 648	(1 600)	(69 887)	206 276	214 517	(8 352)	206 165	111
5 Services de gestion et de supervision	110 500	-	26 626	350	-	137 476	146 896	(9 465)	137 431	45
6 Imprévus	600	-	(28)	-	-	572	183	(35)	148	424
8 Dépenses d'équipement	4 700	8 851	-	1 700	(2 770)	12 481	13 314	(833)	12 481	-
9 Dépenses de sécurité	20 400	-	105	(450)	-	20 055	20 181	(971)	19 210	845
TOTAL BUDGET EFFECTIF	765 700	45 266	107 539	-	(72 657)	845 848	887 564	(43 214)	844 350	1 498
10 Virement au fonds de péréquation des impôts	86 043	-	-	(86 043)	-	-	-	-	-	-
Revenu différé et réserves										
a Revenu différé au titre du PCT (Ch.4)	36 415	(36 415)	-	-	69 887	69 887	-	-	-	69 887
b Compte des dépenses d'équipement (Rés. Conf. 10/2003) (Chapitre 8)	10 112	(8 851)	-	-	2 770	4 031	-	-	-	4 031
Total	898 270	-	107 539	(86 043)	-	919 766	887 564	(43 214)	844 350	75 416

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Notes relatives à l'État IV : Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

¹ Ouvertures relevant de la Résolution 7/2005 de la Conférence

² 8,9 millions d'USD prélevés sur le Compte des dépenses d'équipement pour des dépenses au titre du Chapitre 8, Dépenses d'équipement (Résolution 10/2003 de la Conférence) et 36,4 millions de crédits ouverts au titre du PCT reportés à l'exercice 2006-07 (au taux de change budgétaire)

³ Les autres recettes effectives indiquées dans l'État I comprennent les éléments suivants:

Contributions volontaires	58 754
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	1 330
Activités financées conjointement	32 348
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces	1 745
Autres recettes diverses (à l'exclusion des recettes au titre du Programme monnaies et médailles de la FAO, soit 0,9 million d'USD)	13 362
Total autres recettes effectives	107 539

⁴ Virements approuvés par le Comité financier (FC 119/2)

⁵ Report sur l'exercice 08-09 de 69,9 millions d'USD au titre des ouvertures de crédits du PCT pour 06/07 (au taux budgétaire) et de 2,8 millions d'USD au titre du Compte des dépenses d'équipement (FC 122/2) (au taux budgétaire)

⁶ Désigne les montants imputés au budget du Programme ordinaire et au PCT avant les ouvertures de crédits relatives à l'exercice biennal (888,1 millions d'USD et 35,6 millions d'USD respectivement pour 2006-07 – voir aussi la note 8). L'État IV exclut un montant de 36,1 millions d'USD correspondant aux dépenses imputées au Fonds général dans l'État I et non inscrites dans le Programme de travail et budget pour 2006-07, à savoir:

Augmentation non provisionnée des salaires du personnel des services généraux du Siège:

- Imputée au Compte de réserve spécial	6 400
- Financée par la contribution de la Fédération de Russie	7 877
Dépenses courantes de service non provisionnées:	
- Plan d'assurance maladie après cessation de service	13 357
- Indemnités de départ	8 266
Autres dépenses	167
Total des dépenses exclues de l'état IV	36 067

⁷ La variation des taux de change reflète l'ajustement des dépenses effectives et des autres recettes effectives, consécutif à l'application du taux de change budgétaire au lieu du taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date des transactions lors de la conversion des opérations libellées en euros

⁸ Dépenses liées au taux budgétaire: dépenses effectives ajustées en fonction de la variation des taux de change

⁹ Variance entre le budget révisé et les dépenses budgétaires

Notes relatives aux états financiers

1. L'Organisation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'Organisation) a été créée le 16 octobre 1945. Elle a son siège à Rome, en Italie. Elle a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Le Programme de travail de l'Organisation est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT) qui couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés et les crédits ouverts au titre du Chapitre 8, qui sont virés au compte des dépenses d'équipement afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, qui soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds de dépôt et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou faire fonction d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD exécutés par d'autres agents. Les contributions volontaires et fonds reçus comprennent des versements effectués pour le remboursement de certaines dépenses liées à la fourniture de services techniques, services de gestion et services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

En accord avec les principales agences multilatérales de financement de l'agriculture, l'Organisation fournit à des pays des services de soutien à l'investissement dans le cadre de missions financées conjointement, services dont le coût lui est remboursé sur une base convenue de partage des coûts.

2. Résumé des principales politiques comptables

Exercice

L'exercice comptable porte sur deux années civiles consécutives.

Méthode de préparation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) qui sont appliquées de manière systématique sauf si l'adoption d'une autre procédure comptable est exigée par une résolution des organes directeurs de l'Organisation ou par les UNSAS, ou si le changement améliore la présentation des états financiers.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées à la date de leur exigibilité, à l'exception des contributions volontaires, des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations et des activités cofinancées. Lesdites recettes sont comptabilisées proportionnellement au degré d'achèvement d'une activité d'un projet, tel que mesuré en termes de dépenses.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées à la date de leur engagement.

Équipement, mobilier et véhicules

Le coût de l'équipement, du mobilier et des véhicules est inclus dans les dépenses de l'année où ils sont achetés.

Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis, devise fonctionnelle de l'Organisation.

Monnaies étrangères

Au 31 décembre 2007, tous les avoirs et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en USD au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de présentation des états financiers. Les différences de change sont portées au compte des recettes et dépenses et virées dans le Compte de réserve spécial. Les recettes et dépenses en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en USD au taux de change opérationnel des Nations Unies qui correspond approximativement au taux effectif du marché à la date des transactions considérées. Avant l'exercice biennal 2006-07, seuls les dépôts à vue et à terme en monnaies autres que le dollar des États-Unis étaient convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de présentation des états financiers.

Placements

À partir de l'exercice biennal 2006-07, les placements sont comptabilisés à la valeur boursière déterminée sur la base du portefeuille total. La variation de la valeur est enregistrée dans un élément séparé des réserves appelé "gains/pertes latents sur placements". Les gains et pertes dus à une variation de la valeur marchande ne figurent dans les recettes ou les dépenses qu'en cas de liquidation des placements, qui se traduit par une plus-value ou moins-value effective. L'Organisation classe ses placements comme "négociables", puisqu'ils ne font pas l'objet de transactions fréquentes en vue de gains à court terme mais ne constituent pas non plus des placements à échéance fixe conservés jusqu'à maturité. Avant l'exercice 2006-07, les placements étaient comptabilisés à la valeur d'achat ou à la valeur boursière déterminée sur la base du portefeuille total, lorsque celle-ci était inférieure.

Plans relatifs au personnel

À partir de l'exercice biennal 2006-07, l'Organisation a comptabilisé le montant total, établi par une évaluation actuarielle, de ses obligations au titre du Plan d'indemnisation du personnel, du Régime des indemnités de départ, du Plan des indemnités pour cessation de service et du Plan d'assurance maladie après cessation de service (collectivement désignés comme "Plans relatifs au personnel"). À l'avenir, ces obligations évolueront en fonction des coûts liés aux dépenses de service courantes et aux charges d'intérêts qui seront définis par

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

les évaluations actuarielles ainsi que d'ajustements à la hausse ou à la baisse, dictés par la modification des hypothèses actuarielles et/ou par l'expérience.

Les ratios de dépenses et les engagements sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. Les dépenses courantes de service et l'amortissement des engagements non comptabilisés sont imputés aux dépenses sur la base des montants encourus. À compter de 1998 et jusqu'en décembre 2007, les engagements non comptabilisés qui en résultaient au titre de l'assurance maladie après cessation de service et d'autres plans concernant la cessation de service étaient amortis sur 30 ans et 15 ans, respectivement. L'Organisation ayant comptabilisé la totalité des obligations relatives au personnel après la cessation de service, aucun amortissement n'est nécessaire pour les exercices à venir.

Procédure d'arrondissement

Les états financiers sont établis en milliers de dollars des États-Unis.

Politique de consolidation**- Programme de travail de la FAO**

Les états financiers consolidés sont présentés par segments: a) Fonds général et fonds annexes, b) Fonds fiduciaires et PNUD.

- Mutuelle de crédit de la FAO

La Résolution 37/75 de la Conférence stipule que la Mutuelle de crédit est partie intégrante de la FAO et prévoit ce qui suit: a) les fonds et les avoirs nets de la Mutuelle de crédit sont placés dans un compte spécial, qui sera administré indépendamment de tous les fonds et avoirs administrés par la FAO; b) toutes les dépenses de fonctionnement de la Mutuelle de crédit et toutes ses obligations financières résultant de ses activités sont imputables sur les fonds et avoirs de la Mutuelle; c) les statuts de la Mutuelle de crédit incorporent les clauses de sauvegarde de la situation de l'Organisation. Ces principes ont été dûment intégrés aux statuts de la Mutuelle de crédit. Les états financiers vérifiés de la Mutuelle de crédit ne sont pas consolidés, mais présentés séparément au Comité financier.

- Groupement d'achats de la FAO

Les activités et les fonds relatifs au Groupement d'achats sont définis à l'article XIII, Section 27, de l'Accord de Siège, qui reconnaît aux fonctionnaires i) le droit d'importer en franchise et sans être soumis aux prohibitions et restrictions sur l'importation et ii) par l'intermédiaire de la FAO, des quantités raisonnables, fixées conformément à une procédure à établir entre le Gouvernement et la FAO, de denrées alimentaires et autres articles destinés à leur usage et à leur consommation personnelle, et non à faire l'objet de dons ou de commerce. Les états financiers vérifiés du Groupement d'achats ne sont pas consolidés, mais sont soumis séparément au Comité financier.

3. Contribution des États Membres

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Contributions au Programme ordinaire	785 555	782 009
Contribution – Assurance maladie après cessation de service	14 100	14 100
À déduire: Versement au Fonds de péréquation des impôts	(5 900)	(2 800)
	793 755	793 309

La résolution de la Conférence 7/2005 a approuvé des ouvertures de crédits totales de 765,7 millions d'USD à utiliser pour le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2006-07. Ces ouvertures de crédits, plus un montant de 14,1 millions d'USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), moins des recettes accessoires estimées à 6,0 millions d'USD figuraient au budget comme devant être financées par les contributions des États Membres qui totalisaient 773,8 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu au recouvrement fractionné de 353,1 millions d'USD et de 353,6 millions d'euros (équivalant à 420,7 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,19 USD/1 EUR). Le montant des contributions effectivement mises en recouvrement, soit 793,8 millions d'USD, reflète la différence entre le taux de change opérationnel moyen des Nations Unies, qui était de 1,25 USD/1 EUR au moment de la mise en recouvrement des 353,6 millions d'euros, et le taux de change établi pour le budget.

L'arrangement relatif au recouvrement fractionné des contributions a été approuvé en 2003 par la résolution de la Conférence 11/03 et appliqué pour la première fois aux contributions des États membres durant l'exercice 2004-05. Sur la base du total des contributions exprimées en USD, tel qu'indiqué dans l'État 1, environ 44 pour cent des contributions ont été recouvrées en USD et 56 pour cent en euros en 2006-07.

4. Contributions volontaires

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
a) Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	58 754	39 927
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Pays donateurs	584 643	487 051
Institutions donatrices	153 985	77 562
Projets multidonateurs	96 893	54 503
	835 521	619 116
	894 275	659 043

Les dépenses d'appui au titre du Fonds général et des fonds annexes désignent les recettes provenant des services d'appui fournis aux projets des fonds fiduciaires et du PNUD par le Programme ordinaire.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

5. Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	1 330	1 559
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	13 500	15 696
	14 830	17 255

6. Activités cofinancées

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Programme de coopération FAO/Banque mondiale	25 226	21 454
Banque africaine de développement	915	1 740
Banque asiatique de développement	93	360
Fonds international de développement agricole	3 535	1 317
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	557	620
Autres	2 022	1 180
	32 348	26 671

7. Recettes accessoires

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
a) Fonds général et fonds annexes		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	11 204	5 062
Revenus des placements à court terme	3 339	-
Engagements dus et devenus caducs	3 607	3 450
Frais bancaires	(2 303)	(1 875)
Intérêts bancaires payés	(1 835)	(333)
Exercice précédent	-	130
Contribution de la Fédération de Russie	7 877	-
Autres	1 762	1 017
	23 651	7 451
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Revenus des placements (dépôts) à court terme	36 333	14 319
	59 984	21 770

La contribution de la Fédération de Russie au Programme de travail et budget 2006-2007, soit 7,9 millions d'USD, a été comptabilisée dans les Recettes accessoires conformément à une décision du Conseil (CL 131/REP).

8. Dépenses

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
a) Fonds général et fonds annexes:		
Rémunération du personnel	624 752	571 352
Autres dépenses de personnel	88 396	93 207
Voyages officiels	54 028	64 937
Dépenses générales de fonctionnement	56 060	55 637
Achat d'équipement	32 466	54 601
Formation	8 129	12 581
Contrats	44 824	44 445
Divers	16 920	11 534
	925 575	908 294
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Rémunération du personnel	165 620	132 916
Autres dépenses de personnel	138 948	92 097
Voyages officiels	91 643	63 227
Dépenses générales de fonctionnement	52 512	36 129
Achat d'équipement	218 768	184 458
Formation	31 540	21 037
Contrats	142 083	99 498
Divers	7 907	5 450
	849 021	634 812
	1 774 596	1 543 106

Les dépenses relatives au Fonds général et aux fonds annexes comprennent les éléments suivants:

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Programme ordinaire	888 075	812 544
Programme de coopération technique avant ouvertures de crédits	35 556	62 025
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	-	31 270
Fonds spécial des produits d'information	1 062	1 440
Divers	882	1 015
	925 575	908 294

Les dépenses au titre du Programme ordinaire comprennent 27,1 millions d'USD liés aux ouvertures de crédit au titre du PCT pour 2006-07; 13,3 millions d'USD de dépenses d'équipement associées au Chapitre 8, introduit dans le Programme de travail et budget à la fin de l'exercice biennal précédent (voir les notes 18 et 24 pour plus de détails) ; et 36,1 millions d'USD de dépenses non provisionnées dans le Programme de travail et budget 2006-07 (voir aussi l'État IV).

9. Amortissement des obligations relatives au personnel

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Assurance maladie après cessation de service	45 445	29 986
Indemnités de départ	-	2 977
	45 445	32 963

Avant le 31 décembre 2007, la part des obligations liées à la cessation de service du personnel qui était inscrite dans l'État II était limitée au montant des actifs effectivement mis en réserve pour assurer le financement de ces obligations. En 1998, l'Organisation a commencé à inscrire les engagements non comptabilisés en vue d'en financer la totalité sur une période de 30 ans. L'amortissement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service se réfère à la portion des engagements totaux comptabilisés dans l'État II, qui devrait être couverte par les contributions des États Membres afin de parvenir au financement intégral de ces obligations d'ici 2027. Les montants de ces contributions sont définis au moyen d'une évaluation actuarielle. L'amortissement des indemnités de départ pour 2006-07 a été inclus dans les dépenses relatives au Programme ordinaire pour 2006-07 et se rapporte aux montants encourus supérieurs au niveau recommandé de contribution défini au moyen d'une évaluation actuarielle.

Au 31 décembre 2007, la totalité des obligations liées à la cessation de service du personnel, tant financées que non encore financées, a été enregistrée dans l'État II.

10. Provision pour contributions

Rapprochement des provisions pour retards de contributions:

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	179 043	109 064
Augmentation/(diminution) des provisions pour retards de contributions:		
Contributions à verser par les États Membres	(160 956)	71 604
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces	(566)	432
Contributions au Compte de réserve spécial	(2 296)	(2 057)
Contributions au Fonds de roulement	(110)	-
Augmentation/(diminution) nette de la provision pour contributions	(163 928)	69 979
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	15 115	179 043
dont provision pour:		
Contributions à verser par les États Membres	8 405	169 361
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces	6 534	7 099
Contributions au Compte de réserve spécial	151	2 448
Contributions au Fonds de roulement	25	135
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	15 115	179 043

La diminution nette de la provision relative aux contributions dues par les États Membres et aux contributions au Compte de réserve spécial et au Fonds de roulement reflète une modification des conventions comptables qui a été enregistrée en tant qu'ajustement du solde d'ouverture de la réserve du Fonds général de 161 millions d'USD (voir les détails dans la note 20) et en tant qu'ajustements des réserves du Compte de réserve spécial et du Fonds de

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

roulement de 2,3 millions d'USD et 0,1 million d'USD respectivement. Au 31 décembre 2007, cette provision concernait uniquement un ancien État Membre (ex-Yougoslavie).

La diminution de la provision pour contributions de contrepartie des gouvernements en espèces reflète la diminution des montants liés à l'encours brut des contributions à recevoir (voir la note 12). Conformément à la pratique et aux procédures en vigueur dans l'Organisation, elle est imputée avec les dépenses nettes dans l'État I, à la ligne Provision pour contributions à recevoir et autres avoirs.

11. Placements

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Fonds fiduciaires et PNUD		
Placements à court terme	450 022	368 368
Total placements à court terme	450 022	368 368
Fonds général et fonds annexes		
Placements à long terme affectés au:		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	16 749	16 589
Fonds des indemnités pour cessation de service	82 173	77 875
Assurance maladie après cessation de service	200 732	114 282
Total placements à long terme	299 654	208 746
Total des placements	749 676	577 114

Au 31 décembre 2007, la politique comptable a été modifiée et les placements sont désormais comptabilisés à leur juste valeur de marché. En 2004-05 et précédemment, ils figuraient à la valeur d'achat ou à la valeur marchande, lorsque celle-ci était inférieure.

Les titres relatifs aux placements à long terme sont détenus par le dépositaire, Northern Trust Company, et gérés par des gestionnaires extérieurs. Les portefeuilles de placements à long terme et à court terme sont considérés comme "négociables". Selon les directives actuelles en matière de placements à long terme, le portefeuille est constitué de 50 pour cent environ d'actions et de 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en euros tandis que les actions sont en USD.

Comme les années précédentes, l'Organisation a fixé en 2006-07 des contributions supplémentaires d'un montant de 14,1 millions d'USD affectées au financement de l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service. Les montants découlant de ces contributions supplémentaires sont affectés au portefeuille de placements à long terme en fonction des contributions globales des États Membres effectivement versées.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Gains/(pertes) latents sur les placements	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
Placements à court terme		
Valeur d'achat	452 195	368 676
Valeur boursière	450 022	368 368
(Perte) latente sur les placements à court terme	(2 173)	(308)
Placements à long terme		
Valeur d'achat	267 949	208 746
Valeur boursière	299 654	230 272
Gain latent sur les placements à long terme	31 705	21 526

La perte latente de 2,2 millions d'USD sur les placements à court terme et le gain latent de 31,7 millions d'USD sur les placements à long terme ont été comptabilisés dans les réserves et soldes des fonds. Au 31 décembre 2005 les gains latents des placements à long terme n'ont pas été comptabilisés car les placements étaient estimés à la valeur la plus basse entre la valeur d'achat et la valeur marchande.

Par les résolutions 10/99 et 10/2001, la Conférence a approuvé entre autres les mesures suivantes: i) tout revenu produit par les placements détenus au titre du Régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel sera employé pour garantir que ces fonds soient suffisants pour amortir les obligations respectives; ii) au cas où il y aurait un excédent du revenu des placements, cette somme devrait être mise en réserve d'abord pour couvrir les obligations en matière d'assurance maladie après cessation de service et ensuite pour couvrir les obligations au titre des indemnités de départ. Le revenu des placements de l'exercice 2006-07, soit 42,6 millions d'USD, a servi au financement des plans relatifs au personnel pour 2006-07 (2004-05 – 36,6 millions d'USD).

12. Contributions à recevoir

	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
a) Fonds général et fonds annexes		
Contributions des États Membres	113 179	169 361
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces	6 534	7 099
Fonds de roulement	133	135
Compte de réserve spécial	2 448	2 448
	122 294	179 043
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Contributions volontaires	6 197	5 972
Fonds à recevoir au titre d'un arrangement interorganisations	12 011	7 843
	18 208	13 815
	140 502	192 858

13. Montants à recevoir

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Montants à recevoir, avances et versements anticipés	35 451	29 564
Autres organisations faisant partie ou non du système des Nations Unies	11 526	17 976
Intérêts courus et autres	2 962	1 067
	49 939	48 607
À déduire: Provision pour montants à recevoir	(4 115)	-
Montants à recevoir nets	45 824	48 607

Les montants à recevoir, avances et versements anticipés au 31 décembre 2007 comprennent 14,9 millions d'avances à des membres du personnel sur leurs prestations accumulées au titre du Plan des indemnités à la cessation de service (2004-05 - 8,0 millions d'USD). Le montant correspondant sera déduit des prestations finales dues à chaque membre du personnel à la cessation de service (voir la note 21 pour plus de détails).

Au 31 décembre 2007, les montants à recevoir sont comptabilisés au net de la provision afin de faire figurer les soldes à leur valeur de réalisation nette. Le montant à déduire pour la provision pour montants à recevoir a été inscrit dans l'État I à la ligne Provision pour contributions à recevoir et autres avoirs.

14. Emprunts bancaires

L'Organisation a fait face à des déficits de trésorerie les cinq derniers mois de 2005, en raison des retards enregistrés au niveau du règlement des contributions de certains États Membres. Après avoir utilisé les soldes du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial pour faire face aux besoins de liquidités du Fonds général, l'Organisation a encore été obligée d'effectuer des emprunts extérieurs du mois d'août au 31 décembre 2005. Ces emprunts sont remboursables en tranches d'un maximum de deux semaines, auprès de différentes institutions, au taux interbancaire en vigueur. Des emprunts extérieurs non garantis d'un montant de 71 millions d'USD au 31 décembre 2005 ont été remboursés en 2006, après règlement des contributions par des États Membres.

15. Contributions reçues à l'avance

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
a) Fonds général et fonds annexes:		
Contributions des États Membres	62	58
b) Fonds fiduciaires et PNUD:		
Contributions volontaires	564 830	384,304
	564 892	384 362

Les contributions reçues à l'avance au titre des "Fonds fiduciaires et PNUD" constituent la partie des contributions volontaires reçues de divers donateurs qui n'a pas encore été utilisée pour la mise en oeuvre des projets auxquels elles sont destinées. Les recettes au titre des projets des fonds fiduciaires et du PNUD sont comptabilisées au moment où la dépense est

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

engagée et le solde des contributions reçues à l'avance est diminué d'un montant correspondant. Conformément aux accords avec les donateurs, tout montant non dépensé leur est redistribué.

Les contributions reçues à l'avance sont maintenues sous forme de placements à vue et à court terme et les intérêts échus sur ces soldes sont transférés vers les comptes des donateurs de fonds fiduciaires et du PNUD.

Les intérêts créditeurs issus du placement de contributions volontaires sur des dépôts à vue et à court terme et virés aux comptes des donateurs des fonds fiduciaires et du PNUD mentionnés plus haut, se sont élevés à 36,3 millions d'USD (2004-05 – 14,3 millions d'USD).

16. Engagements non réglés

Les engagements non réglés représentent des charges encourues au titre de services de personnel, ainsi que le coût des contrats et des commandes passés au 31 décembre 2007.

17. Montants à payer

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Décaissements sur le terrain	1 447	1 676
Régimes d'assurance médicale et de pension	2 818	2 918
Comptes fiduciaires du personnel	20 673	10 138
Autres montants à payer	13 254	6 216
	38 192	20 948

Les comptes fiduciaires du personnel représentent les fonds liés au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance. Les fonds sont utilisés à des fins correspondantes, telles que le règlement des demandes de remboursement reçues après l'expiration des contrats médicaux et d'assurance.

18. Revenu différé

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	35 556	62 024
À ajouter: contribution du Programme ordinaire 2006-07 concernant les crédits ouverts pour le Programme de coopération technique (2004-05)	95 703	98 645
À déduire: transféré aux recettes concernant les dépenses encourues pour:		
i) les crédits du PCT 2004-05 (2002-03)	(35 556)	(62 024)
ii) les crédits du PCT 2006-07 (2004-05)	(27 108)	(63 089)
Augmentation/(diminution) nette du revenu différé pendant l'exercice biennal	33 039	(26 468)
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	68 595	35 556

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le Programme de coopération technique (PCT) a été lancé en 1976 afin de faciliter l'accès des pays membres aux compétences spécialisées de la FAO pour résoudre des problèmes urgents de développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts et affronter les problèmes connexes liés au développement rural et aux aspects socioéconomiques.

Le PCT est une activité du Programme ordinaire financée par les contributions des États Membres. Les ouvertures de crédits couvrent deux exercices biennaux. La part des crédits non engagés lors du premier exercice biennal est comptabilisée en tant que revenu différé et peut être reportée pour être intégralement utilisée pendant l'exercice biennal suivant. Le revenu différé, tel qu'indiqué dans l'État II, représente la différence entre le montant total des ouvertures de crédits indiqué dans le Programme de travail et budget et les dépenses effectives. Toutes les sommes dépensées dans des monnaies autres que l'USD sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.

19. Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés

Le solde du poste "Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés" à la fin de l'année 2005 a été viré au Compte des dépenses d'équipement, nouvellement créé, conformément à la Résolution 10/2003 de la Conférence. Les mouvements relatifs au Chapitre 9 "Dépenses ponctuelles" sont les suivants:

	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
Allocation des sommes découlant du règlement des arriérés aux dépenses ponctuelles	-	41 382
À déduire: dépenses engagées	-	(31 270)
Virement au Compte des dépenses d'équipement	-	(10 112)
	-	-

20. Modification des conventions comptables

Dans le cadre des efforts continus destinés à améliorer la qualité et la transparence de ses rapports financiers, l'Organisation, à partir des comptes vérifiés du présent exercice biennal, a modifié sa politique comptables dans trois domaines: i) la provision pour contributions à recevoir des États Membres; ii) les obligations relatives au personnel après la cessation de service; et iii) les placements.

Provision pour les contributions à recevoir des États Membres

Avant 2006-07, la politique suivie par l'Organisation consistait à prévoir une provision couvrant intégralement l'ensemble des contributions à recevoir des États Membres jusqu'au recouvrement de ces montants. À compter de 2006-07, l'Organisation part du principe que toutes les contributions des États Membres peuvent être recouvrées. En conséquence, une provision n'est prévue au titre de ces contributions que dans des cas exceptionnels. Au 31 décembre 2007, l'Organisation avait provisionné 100 pour cent des sommes restant dues par un ancien État Membre (l'ex-Yougoslavie). La réduction de la provision a été inscrite en tant qu'ajustement du solde d'ouverture de la réserve du Fonds général (160,9 millions d'USD) et des réserves du Fonds de roulement (0,1 million d'USD) et du Compte de réserve spécial (2,3 millions d'USD) en fonction des contributions visées par la provision.

Obligations de dépenses au titre de plans relatifs au personnel

Avant 2006-07, l'Organisation n'inscrivait dans les comptes qu'une part des obligations de dépenses – calculées par des actuaires – liées au plan d'assurance maladie après cessation de service et aucune obligation de dépenses n'était inscrite dans les comptes pour les prestations à verser au personnel au titre des indemnités de départ. Au 31 décembre 2007, l'Organisation avait inscrit dans l'État II le montant correspondant à 100 pour cent des obligations de dépenses calculées par les actuaires au titre des plans relatifs au personnel. La différence entre les obligations de dépenses totales et les montants obtenus après imputation des dépenses de service courantes, des amortissements et des revenus des placements à long terme – qui se chiffre à 397,7 millions d'USD - a été comptabilisée en tant qu'ajustement du solde d'ouverture de la réserve du Fonds général.

Placements

Avant 2006-07, la valeur des placements était calculée sur la base du montant le plus faible entre le coût historique (ajusté en fonction des recettes accumulées) et la juste valeur commerciale, déterminée en fonction du marché extérieur. Au 31 décembre 2007, les placements ont été imputés à leur juste valeur de marché. L'augmentation et/ou la diminution a été comptabilisée à la rubrique des Gains/pertes latents sur les placements en tant qu'élément séparé des Réserves et soldes des fonds dans l'État II au 31 décembre 2007. Par conséquent, elle n'a pas eu d'impact sur le total des soldes des fonds et réserves enregistré en début d'exercice.

21. Plans relatifs au personnel

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Indemnisations	16 749	16 589
Indemnités à la cessation de service	97 079	77 875
Indemnités de départ	29 177	-
Assurance maladie après cessation de service	576 142	145 102
Total des obligations échues	719 147	239 566
À ajouter: obligation non comptabilisée	-	414 272
Total des obligations relatives au personnel	719 147	653 838
À déduire: Placements à long terme réservés, à leur juste valeur de marché	(299 654) (14 905)	(230 272) (8 034)
À déduire: Avances sur les indemnités à la cessation de service		
Total des obligations non financées relatives au personnel	404 588	415 532

La provision supplémentaire requise au 31 décembre 2007 pour garantir le financement intégral des obligations relatives au personnel est la suivante:

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

	2006-07
	000 USD
Indemnisations	-
Indemnités à la cessation de service	-
Indemnités de départ	29 177
Assurance maladie après cessation de service	368 494
	397 671

Versements au titre du Plan d'indemnisation

Les versements au titre du Plan d'indemnisation sont dus aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, accident ou maladie imputable au service et, dans certains cas, pour compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les versements au titre du Plan d'indemnisation font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des coûts à l'année. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des remboursements attendus, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 (et 2005), sont les suivantes:

	2007	2005
i) Taux d'actualisation annuel	5,6%	4,5%
ii) Augmentations annuelles des prestations indexées sur le coût de la vie	2,5%	2,0%
Valeur actuarielle des remboursements attendus (000 USD)	16 749	16 589

Indemnités à la cessation de service

Les indemnités à la cessation de service sont des prestations versées au personnel des services généraux en poste au siège qui ont droit, lors de la cessation de service, à un versement équivalant à 1/12 du traitement annuel net final multiplié par les années de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 du traitement annuel net final multiplié par les années de service après le 1^{er} janvier 1991. Ces indemnités à la cessation de service font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du coût unitaire projeté. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des droits à prestations, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 (et 2005), sont les suivantes:

	2007	2005
i) Taux d'actualisation annuel	5,6%	4,5%
ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	3,0%	2,5%
Valeur actuarielle des droits à prestation (000 USD)	97 079	77 875

Indemnités de départ

Les indemnités de départ concernent les prestations afférentes aux congés annuels accumulés, à la prime de rapatriement, aux indemnités de licenciement, aux coûts des voyages de rapatriement et aux frais de déménagement pour tous les ayants droit. Les indemnités de départ font l'objet d'un examen actuariel pour vérifier les engagements correspondants. Les

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des droits à prestations, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 (et 2005), sont les suivantes:

	2007	2005
i) Taux d'actualisation annuel	5,6%	4,5%
ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	3,0%	2,5%
Valeur actuarielle des droits à prestations (000 USD)	29 177	25 932

Assurance maladie après cessation de service

L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires des anciens fonctionnaires et personnes à charge remplissant les conditions requises. Les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par l'Organisation et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel actif. L'assurance maladie après cessation de service fait l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations correspondantes et les taux de contribution recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du crédit unitaire projeté avec Service Prorate. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des demandes de remboursement attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 (et 2005), sont les suivantes:

	2007	2005
i) Taux d'actualisation annuel	5,6%	4,5%
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0%	2,5%
iii) Taux d'inflation des frais médicaux (d'après les hypothèses au 31 décembre ce taux plafonne à 5%. Au 31 décembre 2005, il est supposé baisser progressivement de 6,5% à 4.5% dans les dix prochaines années)	5%	6,5%
Valeur actuarielle des demandes de remboursement attendues (000 USD)	576 142	533 442

Pensions

L'Organisation est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des pensions de retraite, des prestations en cas de décès, des pensions d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune est un régime de retraite à prestations déterminées financé par capitalisation et les obligations de l'Organisation comprennent des contributions spécifiées à la Caisse au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies et toute portion d'éventuels versements compensatoires au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse commune. Ces derniers ne sont exigibles que si l'Assemblée générale a invoqué les dispositions pertinentes de l'article 26 après vérification de la nécessité de tels versements sur la base d'une évaluation de l'équilibre actuariel de la Caisse arrêté à la date d'évaluation. Au moment de la date de rédaction du présent rapport, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

Les calculs actuariels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies reposent sur la méthode dite Open Group Aggregate. Le coût des prestations de retraite est imputé aux recettes de la Caisse de façon à étaler le coût ordinaire sur toute la durée de

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

service des salariés, conformément aux conseils des actuaires qui effectuent une évaluation complète du plan de la période d'étalement tous les deux ans. Le plan expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux salariés actuels ou anciens des autres organisations et il n'existe donc pas d'éléments cohérents et fiables permettant à une organisation affiliée d'établir pour son propre compte la répartition des obligations ainsi que les actifs et les coûts du régime de pensions.

La FAO, comme d'autres organisations affiliées, n'est pas en mesure d'identifier sa part de la situation financière et des performances sous-jacentes du plan avec une certitude suffisante à des fins comptables et n'a inscrit aucun de ces actifs ou engagements dans ses comptes de même qu'elle ne présente pas d'informations relatives au plan, telles que les hypothèses actuarielles, dans ses notes en bas de page. L'Organisation verse une contribution pour le compte de ses fonctionnaires (actuellement à la charge du participant et de la FAO à concurrence de 7,9 pour cent et de 15,8 pour cent respectivement de la rémunération considérée aux fins de la pension) et impute sa part de contribution au poste des dépenses de personnel. Les dépenses totales de l'Organisation au titre du plan de retraite encourues pour l'exercice biennal 2006-07 se sont chiffrées à 102,4 millions d'USD (2004-05 – 96 millions d'USD).

22. Fonds de roulement

	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2006 et 2004	25 395	25 395
Nouveaux États Membres	283	-
Montant autorisé au 31 décembre 2007 et 2005	25 678	25 395
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	-	25 183
Transferts nets du/au Fonds général	25 197	(25 197)
Contributions des nouveaux États Membres	283	14
Diminution nette de la provision	109	-
Autres	65	-
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	25 654	-

Le Fonds de roulement a pour objet: de faire des avances remboursables au Fonds général, en vue de financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions au budget; de couvrir les dépenses de caractère exceptionnel qui ne peuvent être imputées au budget de l'exercice en cours; et de consentir des prêts aux fins que le Conseil peut autoriser dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, défini dans la Résolution 15/91, était à l'origine de 25 millions d'USD mais il est majoré des contributions au Fonds de roulement dues par les nouveaux États Membres.

Le solde de 25,2 millions d'USD qui a été prélevé à titre d'avance sur le Fonds de roulement et qui a été versé au Fonds général en août 2005 a été remboursé au Fonds de roulement en 2006, une fois les contributions des États Membres réglées. À la faveur d'un changement de la politique comptable concernant la provision pour contributions des États Membres, l'Organisation a comptabilisé 0,3 million d'USD au titre des contributions établies en 2006-07 pour augmenter le Fonds de roulement; en même temps, elle a directement reversé une provision de 0,1 million d'USD au Fonds de roulement.

23. *Compte de réserve spécial*

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Montant autorisé au 1^{er} janvier 2006 et 2004	38 285	37 455
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	-	23 021
Différences de change lors de la conversion des devises	19 411	(14 762)
Transfert net du/(au) Fonds général	10 316	(10 316)
Autre transfert au Fonds général lié à l'augmentation non financée des salaires des services généraux	(6 400)	-
Total des transferts du/(au) Fonds général	23 327	(25 078)
Montants reçus des États Membres	-	2 057
Diminution nette de la provision	2 296	-
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	25 623	-

Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues à des fluctuations négatives de change et à des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa Résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif pour l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 38,3 millions d'USD en 2006-07. Le solde net des gains ou pertes de change est inscrit au Compte de réserve spécial.

Le solde de 10,3 millions d'USD, prélevé sur le Compte de réserve spécial et versé au Fonds général en 2005 a été remboursé en 2006 après recouvrement des contributions des États Membres.

Un autre virement de 6,4 millions d'USD au Fonds général constitue le financement partiel de l'augmentation des salaires des services généraux entérinée par la Conférence à sa cent trente et unième session (CL 131/REP).

24. *Compte des dépenses d'équipement*

	2006-07 000 USD	2004-05 000 USD
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	10 112	-
Ouvertures de crédit approuvées	4 725	-
Dépenses au titre du Chapitre 8 du PTB	(13 314)	-
Virements à partir d'autres chapitres	1 700	-
Virement ponctuel du solde des arriérés	-	10 112
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	3 223	10 112

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le Comité des dépenses d'équipement a été créé au titre de la Résolution 10/03 de la Conférence en tant que Chapitre 8 du Programme de travail et budget et incorporé dans l'article 6.11 du Règlement financier.

Le solde d'ouverture du Compte des dépenses d'équipement de 10,1 millions d'USD résulte du virement du solde au 31 décembre 2005 du poste "Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés", après approbation du Comité financier et avec l'aval du Conseil (CL 129/REP paragraphe 48).

Les crédits du Chapitre 8 non engagés à la fin de l'exercice financier sont transférés au Compte des dépenses d'équipement et peuvent être reportés pour être utilisés pendant les exercices suivants.

Au 31 décembre 2007, le solde du Compte des dépenses d'équipement inclut un montant supplémentaire de 1,7 million d'USD provenant d'excédents présents dans d'autres chapitres à la fin de l'exercice biennal, conformément aux décisions indiquées dans le document FC 122/2 (voir aussi l'État IV).

25. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation

À sa cent deuxième session (mai 2003), le Comité financier a fait sienne la proposition de créer un Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation, dont le financement serait assuré par les donateurs et la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE). L'objectif initial de financement était fixé à 2 millions d'USD.

À sa cent vingt-septième session (novembre 2004), le Conseil de la FAO a pris note de la proposition du Directeur général visant à porter à 20 millions d'USD le niveau de financement du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et à créer un fonds fiduciaire pour les activités d'urgence ayant un niveau de financement annuel visé de 80 millions d'USD.

	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 et 2004	11 421	-
Mouvements du SFERA pendant l'exercice biennal:		
Contributions reçues des donateurs	33 371	12 781
Montants transférés par TCE	14 228	12 000
Avances à des projets	(27 663)	(9 957)
Montants relatifs à des projets de fonds fiduciaires	(32 471)	(13 470)
Remboursement des avances	26 363	10 067
Solde de clôture au 31 décembre 2007 et 2005	25 249	11 421

26. Engagements conditionnels

Taxe municipale de Rome sur l'enlèvement des ordures

La FAO a reçu de la Municipalité de Rome une facture afférente à l'enlèvement des ordures pour 1995 dont le montant en liras équivaut à 1,1 million de dollars, soit une augmentation de 425 pour cent par rapport à l'année précédente. Par une note verbale de juin 1995, la FAO a informé la Représentation permanente de l'Italie qu'elle ne pouvait pas accepter cette facture

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

pour des considérations à la fois juridiques et financières. À la fin de 2007, la taxe totale sur l'enlèvement des ordures pour la FAO a atteint approximativement 13 million d'euros - 19 millions aux taux de change de fin d'exercice (2004-05 – 8,9 millions d'USD) – soit un engagement conditionnel de 17,2 millions (2004-05 - 7,1 millions de dollars) car un montant de 1,8 million d'USD (2004-05 – 1,8 million d'USD) avait déjà été réglé. La FAO est juridiquement tenue, conformément aux dispositions des traités pertinents, de s'acquitter de la partie de la taxe d'enlèvement des ordures qui correspond au coût du service rendu. Par conséquent, en attendant la conclusion d'un accord avec toutes les parties concernées, toute facture présentée par la Municipalité de Rome pour des services rendus d'enlèvement des ordures constitue un engagement potentiel pour l'Organisation. Malgré des démarches répétées et des discussions avec les autorités italiennes, la question reste dans une large mesure en souffrance.

Accords de services personnels

Plusieurs procès ont été récemment intentés à la FAO par d'anciens titulaires de contrats de consultant ("Accords de services personnels") qui avaient été engagés par un fonds fiduciaire unilatéral pour travailler à divers projets. Étant donné l'incertitude entourant ces affaires et le caractère préliminaire des requêtes, aucune obligation n'est encore retenue comme probable et l'Organisation n'a donc pas établi de provision à cet effet. Toutefois, vu le nombre des demandes déjà parvenues, il se pourrait que la FAO soit confrontée à un engagement de l'ordre de 1,2 à 5,5 millions d'USD.

27. *Autres informations*

Matériel, mobilier et véhicules

Le coût d'origine du matériel, du mobilier et des véhicules hors d'usage en fin d'exercice a été le suivant:

	2006-07	2004-05
	000 USD	000 USD
Fonds général et fonds annexes	66 709	68 973
Fonds fiduciaires et PNUD	62 668	50 786
	129 377	119 759

Contributions volontaires en nature

Les locaux du Siège à Rome sont fournis gracieusement par le pays hôte, conformément à l'Accord de Siège. En outre, plusieurs États Membres fournissent des locaux aux bureaux de la FAO sur le terrain. Selon les estimations, la valeur locative marchande des locaux fournis à titre gracieux à l'Organisation au Siège et sur le terrain est respectivement d'environ 43,2 millions et 8,2 millions d'USD par an (2004-05 – 16,2 millions et 4,7 millions d'USD) respectivement.

Monnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 2007, les soldes de trésorerie en monnaies non librement convertibles s'élevaient à 5,7 millions d'USD (2004-05 – 3,4 millions). Ces montants seront utilisés pour les opérations courantes.

Échange de devises

Avec l'introduction de la mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation procède désormais à des échanges de devises (USD/EUR) en s'adressant à la Banque des règlements internationaux (BRI) et à HSBC, afin de financer les retards de règlements en euros des États Membres pendant l'exercice biennal. Au 31 décembre 2007, il y avait des positions ouvertes avec la BRI d'une valeur nominale de 25 millions d'euros, qui ont été fermées le 10 janvier 2008, et des positions ouvertes avec HSBC d'une valeur nominale de 8,3 millions d'euros, qui ont été fermées le 4 janvier 2008. L'encours total des échanges de devises à leur juste valeur commerciale au 31 décembre 2007 affichait un déficit approximatif de 0,6 million d'USD. Cette perte latente est compensée par les gains liés à la réévaluation des contributions en euros restant dues par les États Membres.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2007 (en milliers d'USD)

État Membre	2004 et années antérieures	2005	2006	2007	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Andorre	0	0	0	5		5
Antigua-et-Barbuda	319	9	13	13		354
Argentine	22 491	4 892	4 234	0		31 617
Arménie	0	0	0	0	1 503	1 503
Azerbaïdjan	0	0	0	0	754	754
Bénin	0	0	1	0		1
Bolivie	0	34	0	20	40	94
Burundi	88	4	4	4		100
Cap-Vert	0	0	0	4		4
République centrafricaine	210	4	4	4		222
Chili	0	0	591	990		1 581
Comores	272	4	4	4		284
Costa Rica	51	55	133	135		374
Côte d'Ivoire	0	0	15	26		41
Cuba	0	53	191	191		435
République démocratique du Congo	25	17	13	13		68
Dominique	0	0	0	3		3
République dominicaine	105	98	93	156		452
Gambie	70	3	4	4		81
Géorgie	0	0	0	0	1 257	1 257
Guatemala	0	0	22	88		110
Guinée	0	0	8	8		16
Guinée-Bissau	100	4	4	4		112
Haïti	0	0	0	8		8
République islamique d'Iran	0	0	1	695		696
Iraq	5 817	354	69	0		6 240
Jordanie	5	20	28	0		53
Kazakhstan	0	0	0	0	217	217
Kiribati	0	0	2	2		4
Corée, République de	0	0	0	95		95
Kirghizistan	868	4	4	4		880
Liban	0	0	0	109		109
Libéria	313	3	3	4		323
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	110		110
Lituanie	0	0	0	0	554	554
Malawi	0	0	0	3		3
Îles Marshall	0	0	0	3		3
Mauritanie	0	0	4	4		8
Mexique	0	0	4 950	5 213		10 163
Micronésie	0	2	3	3		8

Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2007 (en milliers d'USD)

État Membre	2004 et années antérieures	2005	2006	2007	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
République de Moldova	0	0	0	0	675	675
Monténégro	0	0	0	1		1
Myanmar	0	0	0	43		43
Nauru	11	4	4	4		23
Nicaragua	1	3	3	4		11
Niger	0	0	1	4		5
Nigéria	0	0	82	187		269
Palaos	4	4	4	4		16
Paraguay	41	41	45	52		179
Pérou	0	0	295	408		703
Philippines	44	256	250	250		800
Sainte- Lucie	0	0	0	1		1
Sao Tomé-et-Principe	269	4	4	4		281
Arabie Saoudite	0	0	0	62		62
Sénégal	0	0	0	22		22
Seychelles	0	0	0	24	125	149
Sierra Leone	92	4	4	4		104
Îles Salomon	37	4	4	4		49
Somalie	345	4	4	4		357
Soudan	15	15	30	35		95
Tadjikistan	143	1	3	3		150
Timor-Leste	0	0	0	4		4
Togo	0	0	0	1		1
Tunisie	0	0	0	1		1
Turkménistan	429	13	22	22		486
Tuvalu	0	0	2	3		5
Ouganda	0	0	0	1		1
États-Unis d'Amérique	1 755	71	9 818	29 481		41 125
Uruguay	0	0	0	126		126
Ouzbékistan	0	0	0	61		61
Venezuela, République bolivarienne du	0	0	0	26		26
Yémen	0	0	0	1		1
Yougoslavie 1990-2000	8 405	0	0	0		8 405
TOTAL	42 325	5 984	20 973	38 772	5 125	113 179

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(milliers d'USD)	(milliers d'USD)	(milliers d'USD)
AFRIQUE				
Algérie	4	543	262	281
Angola	4	1 209	243	966
Bénin	3	383	112	271
Botswana	4	1 642	397	1 245
Burkina Faso	4	775	222	553
Burundi	3	525	235	290
Cameroun	3	500	294	206
Cap-Vert	2	354	64	290
République centrafricaine	2	633	9	624
Tchad	1	63	91	(28)
Comores	1	200	23	177
Congo	2	285	290	(5)
Congo, République démocratique du	3	926	507	419
Côte d'Ivoire	3	780	178	602
Érythrée	3	938	430	508
Éthiopie	2	143	24	119
Gabon	1	200	16	184
Gambie	3	784	298	486
Ghana	3	459	43	416
Guinée	2	211	72	139
Guinée-Bissau	3	639	247	392
Kenya	4	720	90	630
Lesotho	2	757	170	587
Libéria	4	1 324	388	936
Madagascar	3	659	339	320
Malawi	4	881	548	333
Mali	1	265	55	210
Mauritanie	3	844	256	588
Maurice	2	509	204	305
Mozambique	4	670	485	185
Namibie	2	372	186	186
Niger	2	548	42	506
Nigéria	2	49	83	(34)
Région Afrique	15	2 801	1 001	1 800
Rwanda	3	602	107	495
Sao Tomé-et-Principe	3	883	112	771
Sénégal	3	861	171	690
Seychelles	2	809	190	619
Sierra Leone	4	978	466	512
Afrique du Sud	3	990	2	988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(milliers d'USD)	(milliers d'USD)	(milliers d'USD)
Swaziland	2	797	40	757
Tanzanie, République-Unie de	3	650	487	163
Togo	2	477	4	473
Ouganda	5	1 406	444	962
Zambie	3	941	344	597
Zimbabwe	2	816	57	759
	139	32 801	10 328	22 473
ASIE				
Bangladesh	4	1 243	30	1 213
Bhoutan	1	449	24	425
Cambodge	4	712	123	589
Chine	6	1 072	418	654
Inde	3	343	204	139
Indonésie	3	808	214	594
Kazakhstan	1	162	12	150
Corée, République pop. démocratique de	6	1 092	276	816
République démocratique populaire lao	3	302	84	218
Maldives	3	905	228	677
Mongolie	5	1 362	378	984
Myanmar	2	333	164	169
Népal	4	1 144	157	987
Pakistan	3	995	568	427
Philippines	3	1 010	285	725
Région Asie Pacifique	7	1 253	686	567
Sri Lanka	3	1 031	42	989
Thaïlande	4	1 203	468	735
Viet Nam	3	598	163	435
	68	16 017	4 524	11 493
EUROPE				
Albanie	2	342	8	334
Arménie	2	273	99	174
Azerbaïdjan	3	833	20	813
Bélarus	2	380	46	334
Bosnie-Herzégovine	1	270	156	114
Croatie	3	508	179	329
Géorgie	3	298	168	130
Kosovo	2	493	105	388
Lituanie	1	230	180	50
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1	223	69	154
République de Moldova	2	578	380	198
Turquie	3	425	11	414

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(milliers d'USD)	(milliers d'USD)	(milliers d'USD)
Ukraine	1	204	69	135
	26	5 057	1 490	3 567
PROJETS MONDIAUX ET INTERRÉGIONAUX	5	1 368	510	858
	5	1 368	510	858
AMÉRIQUE LATINE				
Antigua-et-Barbuda	2	234	40	194
Argentine	3	754	451	303
Bahamas	2	352	14	338
Barbade	2	373	56	317
Belize	2	364	105	259
Bolivie	2	438	107	331
Brésil	3	497	158	339
Chili	3	705	294	411
Colombie	2	349	323	26
Costa Rica	2	458	105	353
Cuba	5	1 255	57	1 198
Dominique	2	533	141	392
République dominicaine	5	796	209	587
Équateur	3	470	420	50
El Salvador	2	434	191	243
Grenade	4	694	80	614
Guatemala	2	542	200	342
Guyana	2	225	0	225
Haïti	3	532	257	275
Honduras	2	272	163	109
Jamaïque	1	90	36	54
Mexique	3	566	134	432
Nicaragua	5	831	588	243
Panama	4	901	25	876
Paraguay	2	477	0	477
Pérou	2	657	190	467
Région Amérique latine	11	3 189	2 585	604
Saint-Kitts-et-Nevis	3	276	302	(26)
Sainte-Lucie	2	552	198	354
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	668	20	648
Suriname	2	736	3	733
Trinité-et-Tobago	2	311	6	305
Uruguay	2	298	304	(6)
Venezuela, République bolivarienne du	2	126	64	62
	96	19 955	7 826	12 129

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(milliers d'USD)	(milliers d'USD)	(milliers d'USD)
PROCHE-ORIENT				
Afghanistan	2	709	55	654
Djibouti	2	252	55	197
Égypte	5	672	322	350
Iran, République islamique d'	3	642	74	568
Jordanie	2	191	140	51
Kirghizistan	3	432	28	404
Liban	2	208	134	74
Jamahiriya arabe libyenne	1	282	0	282
Maroc	3	851	142	709
Oman	2	556	55	501
Région des États arabes	3	865	3	862
Soudan	5	1 176	261	915
République arabe syrienne	3	887	68	819
Tadjikistan	3	886	119	767
Tunisie	2	396	0	396
Turkménistan	1	199	8	191
Ouzbékistan	3	905	283	622
Yémen	3	1 412	37	1 375
	48	11 521	1 784	9 737
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Îles Cook	3	891	6	885
Fidji	1	203	42	161
Kiribati	1	57	0	57
Îles Marshall	1	300	52	248
Micronésie, États fédérés de	1	122	0	122
Nauru	1	73	106	(33)
Nioué	1	261	14	247
Samoa	1	214	15	199
Îles Salomon	1	307	0	307
Tonga	4	518	54	464
Tuvalu	1	56	148	(92)
Vanuatu	2	27	209	(182)
	18	3 029	646	2 383
TOTAL	400	89 748	27 108	62 640

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(milliers d'USD)</i>	<i>(milliers d'USD)</i>	<i>(milliers d'USD)</i>
Ouverture de crédits pour des projets 2006-07			95 703	
Total des dépenses			27 108	
Solde non engagé reporté conformément à l'Article 4.3 du Règlement financier (État II)			68 595	

Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
AFRIQUE		
Algérie	3	13
Angola	2	153
Bénin	3	331
Botswana	5	124
Burkina Faso	3	46
Burundi	1	137
Cameroun	4	399
Cap-Vert	3	191
République centrafricaine	3	269
Tchad	4	419
Comores	2	122
Congo	1	5
Congo, République démocratique du	4	417
Côte d'Ivoire	2	18
Guinée équatoriale	2	465
Érythrée	3	(52)
Éthiopie	1	149
Gabon	3	296
Gambie	2	119
Ghana	3	264
Guinée	5	257
Guinée-Bissau	3	675
Kenya	4	213
Lesotho	4	268
Libéria	6	158
Madagascar	3	326
Mali	2	50
Mauritanie	2	(2)
Maurice	3	52
Mozambique	4	162
Namibie	4	422
Niger	4	205
Nigéria	3	314
Région Afrique	15	1 528
Rwanda	2	247
Sao Tomé-et-Principe	2	202

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
Sénégal	4	352
Sierra Leone	2	53
Afrique du Sud	2	254
Swaziland	4	220
Tanzanie, République-Unie de	2	160
Togo	2	176
Ouganda	2	157
Zambie	5	299
Zimbabwe	3	82
	146	10 715
ASIE		
Bangladesh	1	204
Bhoutan	4	330
Cambodge	4	173
Chine	7	413
Inde	2	168
Indonésie	5	1 241
Kazakhstan	1	62
Corée, République populaire démocratique de	6	378
République démocratique populaire lao	1	98
Malaisie	1	77
Maldives	2	143
Mongolie	2	305
Myanmar	2	261
Népal	1	255
Pakistan	8	667
Philippines	3	163
Région Asie Pacifique	16	1 067
Sri Lanka	3	98
Thaïlande	2	83
Timor-Leste	3	141
Viet Nam	4	23
	78	6 350
EUROPE		
Albanie	1	98
Arménie	4	133
Azerbaïdjan	1	166
Bosnie-Herzégovine	1	2

Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nombre de projets	Dépenses <i>(en milliers d'USD)</i>
Bulgarie	2	331
Croatie	1	247
Géorgie	1	2
Hongrie	3	494
Lettonie	1	123
Lituanie	2	289
L'ex-République yougoslave de Macédoine	2	161
Malte	1	(3)
République de Moldova	1	40
Monténégro	1	80
Pologne	3	506
Serbie	1	81
Turquie	2	59
Ukraine	3	417
	31	3 226
PROJETS MONDIAUX ET INTERRÉGIONAUX	13	1 096
	13	1 096
AMÉRIQUE LATINE		
Antigua-et-Barbuda	1	116
Argentine	2	176
Bahamas	1	21
Barbade	2	265
Belize	2	135
Bolivie	1	21
Brésil	3	686
Chili	3	162
Colombie	3	120
Costa Rica	3	469
Cuba	2	347
Dominique	3	98
République dominicaine	5	305
Équateur	2	113
El Salvador	3	264
Grenade	4	109
Guatemala	4	584
Guyana	2	94
Haïti	5	105
Honduras	2	513
Jamaïque	5	238
Mexique	3	225
Nicaragua	3	71

Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
Panama	4	501
Paraguay	3	161
Pérou	3	277
Région Amérique latine	16	1 609
Saint-Kitts-et-Nevis	1	35
Sainte-Lucie	2	120
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	103
Suriname	3	199
Trinité-et-Tobago	3	60
Uruguay	3	235
	103	8 537
PROCHE-ORIENT		
Afghanistan	1	174
Djibouti	3	109
Égypte	3	114
Iran, République islamique d'	1	148
Jordanie	1	126
Koweït	2	4
Kirghizistan	2	234
Liban	3	245
Jamahiriya arabe libyenne	2	55
Maroc	4	29
Oman	1	52
Qatar	1	6
Région des États arabes	10	1 594
Soudan	5	(7)
République arabe syrienne	4	231
Tadjikistan	2	345
Tunisie	4	130
Ouzbékistan	3	283
Yémen	2	133
	54	4 005
PACIFIQUE SUD-OUEST		
Îles Cook	2	132
Fidji	1	90
Kiribati	2	226
Îles Marshall	1	130
Micronésie, États fédérés de	1	64
Nauru	2	92
Nioué	3	177
Palaos	1	89
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	296

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe II: État au 31 décembre 2007 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
Samoa	2	185
Îles Salomon	2	88
Tonga	1	89
Tuvalu	1	68
Vanuatu	1	68
	22	1 794
Divers	-	(167)
TOTAL	447	35 556
Ouverture de crédits pour des projets 2004-05		98 645
Dépenses au titre de l'ouverture de crédits pour des projets 2004-05		98 645
Solde		0

